

Synthèse

Le 11 juin 2021, le site Nexter Munitions situé à la Chapelle-Saint-Ursin fonctionne de manière habituelle. Au sein du bâtiment appelé « la Douillerie », la chaîne de traitement de surface automatisée est en fonctionnement. Vers 2h00 du matin, la chauffe du bain n° 14 est interrompue en vue de son renouvellement. Aux alentours de 9h00, la cuve est vidangée et rincée et l'opération de remplissage peut débuter vers 12h00.

Vers 12h30, des salariés présents dans le bâtiment constatent de visu la présence d'un feu au niveau de la cuve n° 14. L'alerte est transmise en interne. Le plan d'opération interne est immédiatement déclenché et la consigne est donnée d'évacuer le bâtiment. Le service de secours de l'industriel n'intervient pas sur le foyer mais déploie des moyens d'extinction à l'extérieur de l'installation pour limiter le risque de propagation de l'incendie dans l'attente de l'arrivée des services de secours publics. À 12h50, les premiers équipages du SDIS arrivent sur place. Les services de secours mettent en place des moyens d'extinction et à 15h08 le feu principal est déclaré éteint.

La cause primaire de l'incendie est attribuée à la mise en chauffe du bain par l'automate d'exploitation alors que la cuve était insuffisamment remplie sur la base d'une information erronée du capteur de niveau haut. Ceci a provoqué la surchauffe, puis l'inflammation de la cuve qui possède un revêtement en matière combustible. La présence d'autres matières combustibles en quantité importante à proximité du départ du feu, le cloisonnement seulement partiel de l'atelier et accessoirement le maintien de l'aspiration ont conduit à une extension très rapide de l'incendie à l'ensemble de la chaîne de traitement de surface

Outre les enseignements de sécurité tirés de cet accident, le BEA-RI recommande à l'exploitant de :

- Renforcer la réponse opérationnelle de l'exploitant en cas d'accident en sécurisant l'alimentation électrique des fonctions essentielles à la sécurité (réseau informatique rendu inopérant par coupure d'énergie), en formalisant des procédures de mise en sécurité des activités pyrotechniques en cas de nécessité d'évacuation d'urgence, en réinterrogeant la doctrine d'intervention des ESI en cas d'incendie sur des installations non-pyrotechniques. Sur ce dernier point, un travail peut être conduit en lien avec le SDIS.
- Renforcer la sécurité de la chaîne en agissant sur plusieurs volets :
 - la détection (améliorer la fiabilité des capteurs en les protégeant des projections ou en augmentant leur nombre, renforcer l'interruption automatique de l'aspiration asservie à la détection incendie ou à une mesure de température dans le conduit d'aspiration des vapeurs) ;
 - la gestion de la phase de démarrage (en révisant la procédure de remplissage et de mise en route des bains et en réinterrogeant la pertinence de l'automatisation de la mise en chauffe) ;
 - le traitement des alertes (en simplifiant l'ergonomie de l'affichage des alertes et en sécurisant le mode d'acquiescement).